



RÉSUMÉ


Le présent résumé (le « **Résumé** ») a été préparé par Celyad Oncology SA (la « **Société** » ou « **Celyad** ») en rapport avec l'admission à la cote de 6.500.000 nouvelles actions (les « **Nouvelles Actions** ») sur les marchés réglementés Euronext Brussels et Euronext Paris. Le Résumé a été approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers de Belgique (la « **FSMA** ») le 1^{er} février 2022 et ensuite passeporté à l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** »), et doit être lu conjointement avec les documents suivants :

- Le document d'enregistrement de la Société tel qu'approuvé par la FSMA le 1^{er} juin 2021 (le « **Document d'Enregistrement** »);
- La note d'opération de la Société relative à l'admission à la cote des Nouvelles Actions sur les marchés Euronext Brussels et Euronext Paris telle qu'approuvée par la FSMA le 1^{er} février 2022 et passeporté ensuite à l'AMF (la « **Note d'Opération** »); et
- Le supplément n°1 daté du 7 septembre 2021 au Document d'Enregistrement du 1^{er} juin 2021 tel qu'approuvé par la FSMA le 8 septembre 2021 (le « **Supplément n°1 au Document d'Enregistrement** »).

Le Document d'Enregistrement, la Note d'Opération, le Supplément n°1 au Document d'Enregistrement et le Résumé constituent ensemble un prospectus au sens de l'article 10 du Règlement Prospectus 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** »).

Le Conseil d'Administration de Celyad assume la responsabilité du contenu du Prospectus. Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance, les informations contenues dans le Résumé ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'Administration,

DocuSigned by:

14F819BF296341F...
Filippo Petti
Administrateur-délégué

Résumé du Prospectus

Le présent Résumé doit être lu conjointement avec le Document d'Enregistrement et la Note d'Opération qui, ensemble, constituent le prospectus (le « **Prospectus** ») au sens de l'article 10 du Règlement Prospectus.

Ce Résumé est établi conformément à l'article 7 du Règlement Prospectus. Conformément à cette disposition, le Résumé est divisé en quatre sections principales numérotées de A à D.

A. Introduction et avertissements

Elément	Obligation de divulgation
A.1	<p>Introduction</p> <p><i>Nom et numéro international d'identification des titres</i></p> <p>6.500.000 nouvelles actions ont été émises par décision du Conseil d'Administration le 8 décembre 2021 dans le cadre du capital autorisé (les « Nouvelles Actions »). Les Nouvelles Actions sont toutes des actions ordinaires et sont de rang égal à tous égards avec les autres actions existantes et en circulation de la Société (les « Actions »). Les Nouvelles Actions ont été offertes et souscrites, par le biais d'un placement privé, par CFIP CLYD LLC, une filiale de fonds et de comptes gérée par des sociétés liées à Fortress Investment Group LLC, un fonds d'investissement américain. Toutes les Nouvelles Actions sont des actions nominatives. La souscription des Nouvelles Actions est intervenue pour un prix de 4,42 EUR par Action, ce qui correspond à une prime de 18,5 % par rapport au prix moyen pondéré en fonction du volume (VWAP) des 30 jours avant la signature, qui était de 3,58 EUR.</p> <p>Le numéro international d'identification des titres (ISIN) des Nouvelles Actions est BE0974260896-XBRU.</p> <p><i>Identités et coordonnées de la Société</i></p> <p>Celyad Oncology SA, une société anonyme de droit belge dont le siège est situé rue Edouard Belin 2, 1435 Mont-Saint-Guibert, enregistrée auprès du registre des personnes morales (Nivelles) sous le numéro d'entreprise 0891.118.115 et ayant 549300ORR0M8XF56OI64 comme identifiant d'entité juridique (LEI). Le numéro de téléphone de la Société est le +32(0) 10 39 41 00.</p> <p><i>Autorité compétente</i></p> <p>L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), Congresstraat 12-14, 1000 Bruxelles, dont le numéro de téléphone est le +32(0)2 220 52 11.</p> <p><i>Date d'approbation du Prospectus</i></p> <p>Le Document d'Enregistrement a été approuvé par la FSMA le 1^{er} juin 2021. La Note d'Opération et le Résumé ont été approuvés par la FSMA le 1^{er} février 2022.</p>
A.2	<p>Avertissements</p> <p>Le Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus et comprend certaines informations importantes incluses dans le Prospectus, mais ne comprend pas toutes les informations pouvant être importantes ou pertinentes pour les investisseurs. Ce Résumé doit être lu conjointement avec les informations plus détaillées incluses dans le Prospectus (y compris les informations incorporées par référence). Il doit également être lu conjointement avec les points compris dans la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres de Celyad doit être basée sur l'examen par l'investisseur du Prospectus dans son ensemble. Lors de l'acquisition des titres émis par Celyad, les investisseurs doivent être conscients qu'ils pourraient perdre tout ou partie du capital investi.</p> <p>Aucune responsabilité civile ne sera engagée envers les personnes responsables de ce Résumé, y compris toute traduction de celui-ci, à moins qu'il ne soit trompeur, inexact ou incohérent lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties de ce Prospectus, ou qu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties de ce Prospectus, des informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans des titres. Lorsqu'une réclamation relative à ce Prospectus est portée devant le tribunal d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, le demandeur peut, en vertu de la législation nationale de l'Etat Membre où la réclamation est</p>

introduite, être tenu de supporter les frais de traduction du présent Prospectus avant que la procédure judiciaire ne soit engagée.

B. Informations clés sur la Société

Elément	Obligation de divulgation																																																																	
B.1	<p>Qui est l'émetteur des titres?</p> <p>Identification – l'émetteur est une société anonyme de droit belge dont le siège est situé rue Edouard Belin 2, 1435 Mont-Saint-Guibert, enregistré auprès du registre des personnes morales belges (Nivelles) sous le numéro d'entreprise 0891.118.115 et ayant 549300ORR0M8XF56OI64 comme identifiant d'entité juridique (LEI).</p> <p>Principales activités – Celyad est une société de biotechnologie au stade de développement clinique qui se concentre sur la découverte et le développement de thérapies cellulaires du récepteur d'antigène chimérique T (CAR T) contre le cancer. La Société développe un portefeuille de produits candidats à la thérapie par cellules CAR T allogéniques et autologues pour le traitement à la fois des hémopathies malignes et des tumeurs solides.</p> <p>Ses produits candidats incluent les thérapies cellulaires autologues CYAD-02 pour le traitement de la leucémie myéloïde aiguë récidivante / réfractaire (LMA r / r) et les thérapies cellulaires allogéniques ou standard suivantes : (a) CYAD-101 pour le traitement du cancer colorectal métastatique (mCRC), (b) CYAD-211 pour le traitement du myélome multiple, ainsi que d'autres candidats de sa série CYAD-200 générés à partir de sa plate-forme d'ARNsh non éditée génétiquement.</p> <p>Principaux actionnaires– À la date du présent Résumé, les personnes suivantes sont actionnaires de la Société avec 5% ou plus du nombre total des Actions (i.e. 22.593.956 Actions) :</p> <p>CFIP CLYD LLC détient 6.500.000 Actions, représentant 28.77 % du capital (et 26.04 % des droits de vote).</p> <p>TOLEFI SA détient 2.295.701 Actions, représentant 10.16 % du capital (et 18.65 % des droits de vote).</p> <p>À la date du présent Résumé, la Société n'est pas contrôlée au sens de l'Article 1 :14 du CSA.</p> <p>Conseil d'administration – le Conseil d'Administration est composé de neuf membres : (i) Mel Management représentée par Michel Lussier (administrateur non-exécutif et Président), (ii) Filippo Petti (CEO), (iii) Serge Goblet (administrateur non-exécutif), (iv) Chris Buyse (administrateur non-exécutif), (v) Christopher LiPuma (administrateur non-exécutif), (vi) Hilde Windels (administrateur indépendant), (vii) Dominic Piscitelli (administrateur indépendant), (viii) Marina Udier (administrateur indépendant) et (ix) Ami Patel Shah (administrateur non-exécutif).</p> <p>Commissaire - CVBA E&Y Bedrijfsrevisoren-Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège à De Kleetlaan 2, B - 1831 Diegem, Belgique, représentée par Carlo-Sébastien d'Addario, a été nommée Commissaire (aux Comptes) de la Société le 5 mai 2020 pour un mandat de trois ans.</p>																																																																	
B.2	<p>Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?</p> <p>Les tableaux suivants présentent les principales informations financières historiques consolidées de Celyad aux dates et périodes indiquées. Sauf indication contraire, les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous sont en milliers d'euros.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>31/12/2020</th> <th>31/12/2019</th> <th>30/06/2021</th> <th>30/06/2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compte de résultat</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Revenu total</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>-</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Marge brute</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>-</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Charges en R&D</td> <td>(21.522)</td> <td>(25.196)</td> <td>(9.956)</td> <td>(11.141)</td> </tr> <tr> <td>Charges générales et administratives</td> <td>(9.315)</td> <td>(9.070)</td> <td>(4.785)</td> <td>(4.789)</td> </tr> <tr> <td>Perte d'exploitation</td> <td>(16.987)</td> <td>(28.879)</td> <td>(14.877)</td> <td>(16.555)</td> </tr> <tr> <td>Résultat financiers/(charges)</td> <td>217</td> <td>239</td> <td>23</td> <td>(42)</td> </tr> <tr> <td>Perte pour la période</td> <td>(17.204)</td> <td>(28.632)</td> <td>(14.854)</td> <td>(16.597)</td> </tr> <tr> <td>Bénéfices par action (in EUR)</td> <td>(1,23)</td> <td>(2,29)</td> <td>(1,02)</td> <td>(1,19)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bilan comptable</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Actifs immatériels</td> <td>36.171</td> <td>39.199</td> <td>36.127</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		31/12/2020	31/12/2019	30/06/2021	30/06/2020	Compte de résultat					Revenu total	5	6	-	5	Marge brute	5	6	-	5	Charges en R&D	(21.522)	(25.196)	(9.956)	(11.141)	Charges générales et administratives	(9.315)	(9.070)	(4.785)	(4.789)	Perte d'exploitation	(16.987)	(28.879)	(14.877)	(16.555)	Résultat financiers/(charges)	217	239	23	(42)	Perte pour la période	(17.204)	(28.632)	(14.854)	(16.597)	Bénéfices par action (in EUR)	(1,23)	(2,29)	(1,02)	(1,19)						Bilan comptable					Actifs immatériels	36.171	39.199	36.127	
	31/12/2020	31/12/2019	30/06/2021	30/06/2020																																																														
Compte de résultat																																																																		
Revenu total	5	6	-	5																																																														
Marge brute	5	6	-	5																																																														
Charges en R&D	(21.522)	(25.196)	(9.956)	(11.141)																																																														
Charges générales et administratives	(9.315)	(9.070)	(4.785)	(4.789)																																																														
Perte d'exploitation	(16.987)	(28.879)	(14.877)	(16.555)																																																														
Résultat financiers/(charges)	217	239	23	(42)																																																														
Perte pour la période	(17.204)	(28.632)	(14.854)	(16.597)																																																														
Bénéfices par action (in EUR)	(1,23)	(2,29)	(1,02)	(1,19)																																																														
Bilan comptable																																																																		
Actifs immatériels	36.171	39.199	36.127																																																															

Trésorerie	17.234	39.338	12.017	
Total actifs	66.084	89.836	62.688	
Total fonds propres	30.994	45.619	24.861	
Passifs non courants	23.256	32.395	25.290	
Passifs courants	11.834	11.922	12.537	
Total capitaux propres et passifs	66.084	89.836	62.688	
Dette financière nette	6.376	(7.423)	11.914	
Situations flux de trésorerie				
Variation de trésorerie générée par l'activité	(27.665)	(28.202)	(12.185)	(14.633)
Variation de la trésorerie d'investissement	157	8.987	(94)	50
Flux monétaire résultant de l'activité de financement	5.396	18.276	7.052	1.929

B.3

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur

Risques Financiers

- La Société aura besoin de financements supplémentaires substantiels, qui peuvent ne pas être disponibles à des conditions acceptables au moment nécessaire, voire pas du tout. La Société a des engagements financiers substantiels résultant d'accords importants (envers Celdara, Dartmouth, Horizon), pour lesquels la Société aura besoin de financements supplémentaires substantiels.
- La Société a subi des pertes nettes depuis sa création et prévoit qu'elle continuera à subir des pertes nettes à l'avenir.

Risques liés à l'activité

- Les produits médicamenteux candidats de la Société constituent des approches nouvelles du traitement du cancer et présentent des défis importants.
- Les produits médicamenteux candidats de la Société sont des produits biologiques, lesquels sont complexes, à fabriquer et la Société peut rencontrer des difficultés de production, en particulier en ce qui concerne le développement de procédés ou l'extension de ses capacités de fabrication. Si la Société ou l'un de ses fabricants tiers rencontre de telles difficultés, sa capacité à fournir ses produits médicamenteux candidats pour les essais cliniques ou ses produits pour les patients, s'ils sont approuvés, pourrait être retardée ou arrêtée, ou la Société pourrait être incapable de maintenir une structure de coûts commercialement viable.

Risques liés au développement clinique

- La Société peut rencontrer des retards substantiels dans ses essais cliniques ou peut ne pas être en mesure de démontrer une sécurité et une efficacité satisfaisante pour les autorités réglementaires.
- La Société peut être défavorablement affectée par des catastrophes naturelles et/ou des pandémies sanitaires mondiales (telles que la COVID-19), et son activité, ses conditions financières et ses résultats d'exploitation pourraient en être affectés.

Risques liés à la réglementation

- La Société est fortement dépendante de l'approbation réglementaire de CYAD-02, CYAD-101 et CYAD-211 aux États-Unis et en Europe, et du succès commercial futur, qui peuvent tous deux ne jamais se produire.

Risques liés à la propriété intellectuelle

- La Société pourrait ne pas réussir à obtenir, maintenir ou protéger ses droits de propriété intellectuelle pour un ou plusieurs de ses produits médicamenteux candidats.

Risques liés à la période post-autorisation

- La Société n'a pas encore finalisé son programme de développement clinique pour ses produits candidats. La FDA et les organismes réglementaires étrangers comparables peuvent ne pas être d'accord avec les protocoles qu'elle propose pour ses essais cliniques, ou peuvent retirer les autorisations, ce qui pourrait entraîner des retards ou l'annulation des programmes.

	<p>Risques liés au recours à des tiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les thérapies cellulaires reposent sur la disponibilité de matières premières spécifiques, dont la Société peut ne pas disposer à des conditions acceptables, voire pas du tout. - La Société s'appuie sur des tiers pour mener, superviser et contrôler ses essais cliniques. Si ces tiers ne s'acquittent pas avec succès de leurs obligations contractuelles ou ne respectent pas les délais prévus, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir l'approbation réglementaire ou de commercialiser ses produits médicamenteux candidats et son activité pourrait en être considérablement affectée.
--	--

C. Informations clés sur les titres

Elément	Obligation de divulgation
C.1	<p>Quelles sont les principales caractéristiques des titres – Une demande d'admission de 6,500,000 Nouvelles Actions à la négociation sur les marchés réglementés Euronext Brussels et Euronext Paris sera déposée sous le symbole "CYAD" avec le code ISIN code BE0974260896-XBRU.</p> <p>Droits attachés aux Actions - Toutes les Nouvelles Actions ont été émises en euros, conformément à la loi belge, et sont des Actions ordinaires représentant le capital, de la même catégorie que les Actions existantes, entièrement libérées, avec droit de vote et sans valeur nominale. Elles seront assorties des mêmes droits que les Actions existantes. Les Nouvelles Actions donnent droit à une participation aux bénéfices sur toute distribution de dividende intervenant postérieurement la date de leur émission.</p> <p>Séniorité - Toutes les Actions représentent une part égale du capital de la Société et ont le même rang en cas d'insolvabilité de la société.</p> <p>Restriction à la libre transférabilité des Nouvelles Actions - Les Nouvelles Actions sont soumises à une période de blocage (<i>lock-up</i>) sous réserve d'exceptions limitées.</p> <p>Politique de dividendes - La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes sur ses Actions dans le passé. À l'avenir, la politique de distribution de dividende de la Société sera déterminée et pourra être modifiée de temps à autres par le Conseil d'administration de la Société. Toute déclaration de dividendes sera basée sur les bénéfices de la Société, sa situation financière, ses besoins en capitaux et d'autres facteurs considérés comme importants par le Conseil d'administration. La loi belge et les statuts de la Société n'exigent pas que la Société distribue des dividendes. Actuellement, le Conseil d'administration de la Société s'attend à conserver tous les bénéfices, le cas échéant, générés par les activités de la Société pour le développement et la croissance de ses activités et ne prévoit pas de verser de dividendes aux actionnaires dans un avenir proche. En conséquence de tous ces facteurs, il ne peut y avoir aucune assurance quant à la possibilité de verser des dividendes ou des paiements similaires à l'avenir ni, s'ils sont versés, quant à leur montant.</p>
C.2	<p>Où les titres seront-ils négociés</p> <p>Une demande d'admission de tout ou partie des Nouvelles Actions à la négociation sur les marchés réglementés Euronext Bruxelles et Euronext Paris sera faite sous le symbole « CYAD » et le code ISIN BE0974260896-XBRU. Les Nouvelles Actions peuvent également être négociées par le biais d'ADSs sur le <i>NASDAQ Global Market</i> sous le symbole « CYAD » sur demande de leur titulaire.</p>
C.3	<p>Quels sont les principaux risques spécifiques liés aux titres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le prix de marché des Actions peut fluctuer largement en réponse à divers facteurs, tels que des changements dans les résultats d'exploitation de la Société et de ses concurrents ou des annonces d'innovations technologiques ou de résultats concernant les produits candidats. '' - Les ventes futures de quantités substantielles d'Actions, ou la perception que de telles ventes pourraient faire naître dans le marché, pourraient affecter négativement le prix de marché des Actions. - Certains actionnaires importants de la Société peuvent avoir des intérêts différents de ceux de la Société et peuvent être en mesure de contrôler la Société, y compris le résultat des votes des actionnaires. Sur la base des déclarations de transparence reçues par la Société à la date du présent Prospectus, TOLEFI SA détient 10,16 % du capital (et 18,65 % des droits de vote) et CFIP CLYD LLC détient 28,77 % du capital (et 26,04 % des droits de vote). En conséquence, les deux principaux actionnaires de la Société détiennent ensemble 44,69 % des droits de vote attachés

	<p>aux Actions. La Société n'a pas connaissance d'actionnaires de la Société qui ont conclu une convention de vote ou qui ont autrement convenu d'agir de concert.</p> <p>- La Société ne peut garantir la mesure dans laquelle un « marché liquide » pour les Actions sera maintenu. En l'absence d'un tel « marché liquide » pour les Actions, le prix des Actions pourrait être influencé négativement.</p>
--	--

D. Informations clés sur l'admission à la négociation sur un marché réglementé

Elément	Obligation de divulgation
D.1	<p>Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ce titre ?</p> <p>Les Nouvelles Actions ont été offertes et souscrites, par le biais un placement privé, par CFIP CLYD LLC. Aucune offre au public n'a eu lieu.</p> <p>Admission à la négociation - Une demande d'admission de tout ou partie des Nouvelles Actions sur les marchés réglementés Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole "CYAD" et le code ISIN BE0974260896-XBRU sera déposée. Les Nouvelles Actions peuvent également être négociées par le biais d'ADSs sur le <i>NASDAQ Global Market</i> sous le symbole "CYAD". Les Nouvelles Actions devraient être admises à la négociation sur Euronext Brussels et Euronext Paris le deuxième jour ouvrable suivant l'approbation du Prospectus par la FSMA..</p> <p>Dilution - Etant donné que les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants ont été supprimés dans le cadre de l'émission des Nouvelles Actions, ceux-ci ont subi une dilution de leurs droits de vote et de leurs droits aux dividendes. Un actionnaire existant qui détenait 1% du capital de la Société avant l'émission des Nouvelles Actions, détenait, immédiatement après leur émission, mais sans tenir compte des droits de souscription en circulation, 0.71 % du capital de la Société.</p> <p>Coûts liés à l'émission et à la cotation des Nouvelles Actions - Les frais et commissions payables par la Société dans le cadre du placement des Nouvelles Actions correspondent à 6 % du produit brut reçu par la Société (qui est de 28.7 millions EUR). En outre, le cumul des frais administratifs, juridiques, fiscaux et d'audit liés au placement et à l'émission des Nouvelles Actions est estimé à environ 0.5 million d'euros. Les autres coûts liés à la cotation des Nouvelles Actions sont estimés à 30.000 EUR (dont la rémunération de la FSMA estimée à 10.660 EUR et la rémunération d'Euronext Bruxelles et d'Euronext Paris estimée à environ 15.000 EUR).</p>
D.2	<p>Pourquoi ce Prospectus est-il réalisé ?</p> <p>Brève description des motifs de l'admission des Nouvelles Actions sur un marché réglementé - Le présent Prospectus constitue un prospectus de cotation au sens de l'article 3 du Règlement Prospectus. Il porte sur l'admission à la cotation des Nouvelles Actions sur les marchés réglementés Euronext Bruxelles et Euronext Paris.</p> <p>Montant du produit du placement et description de ses principales utilisations - Le produit net du placement des Nouvelles Actions s'élève à environ 26,6 millions EUR. La Société a l'intention d'utiliser le produit net pour faire avancer le développement de ses produits candidats et pour soutenir sa croissance à l'échelle mondiale en élargissant les fonctions générales, administratives et opérationnelles de son siège social en Belgique et de sa filiale aux États-Unis, ainsi que les objectifs généraux de l'entreprise, qui pourraient comprendre le fonds de roulement, les acquisitions ou les investissements dans des entreprises, des produits ou des technologies et les dépenses en immobilisations. Étant noté que (a) la Société utilisera 1 million USD du produit net pour payer un droit de licence relatif à la propriété intellectuelle de Dartmouth et au moins 2,5 millions USD du produit net pour identifier les opportunités et permettre l'expansion de revendications au sein du portefeuille de propriété intellectuelle, poursuivre la stratégie de demande de brevets et financer un programme de licence, dans tous les cas de la manière convenue entre CFIP CLYD LLC et la Société dans les 30 jours suivant l'émission des Nouvelles Actions, et (b) le produit net ne sera pas utilisé pour une déclaration ou paiement de dividendes ou de distributions aux actionnaires de la Société.</p> <p>Contrat de souscription - Les modalités de souscription des Nouvelles Actions ont été définies dans un contrat de souscription et dans un pacte d'actionnaires signés le 2 décembre 2021.</p> <p>Conflit d'intérêts - À la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent Prospectus, aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des membres du conseil d'administration et des membres de la direction générale envers la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres tâches.</p>

